

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANTIBAC FOAM

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ANTIBAC FOAM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit Biocide TP 01 destiné à l'hygiène humaine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SC Johnson Professional SAS
 3/5 RUE DU PONT DES HALLES
 94656
 RUNGIS
 CEDEX
 Tel 01.41.80.11.30
 FAX 01.45.12.97.26
 info.profr@scj.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence n° d'appel d'urgence ORFILA : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P401 Stocker conformément aux réglementations locales.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

ANTIBAC FOAM

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette BPR001 Utiliser les produits biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Il n'est pas obligatoire de porter des lunettes de protection dans des conditions normales d'utilisation, sauf en cas de risque de projection de ce produit dans les yeux.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

GLYCERIN		1-10%
Numéro CAS: 56-81-5	Numéro CE: 200-289-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471987-18-XXXX
Classification Non Classé		
AMINES,C12-14(EVEN NUMBERED) ALKYLDIMETHYL,N-OXIDES		1-10%
Numéro CAS: 308062-28-4	Numéro CE: 931-292-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490061-47-XXXX
Facteur M (aigu) = 1		
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411		
PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION ...% (EAU OXYGÉNÉE...%)		1-10%
Numéro CAS: 7722-84-1	Numéro CE: 231-765-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485845-22-XXXX
Classification Ox. Liq. 1 - H271 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 Aquatic Chronic 3 - H412		

ANTIBAC FOAM

ACIDE PHOSPHORIQUE		1-10%
Numéro CAS: 7664-38-2	Numéro CE: 231-633-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485924-24-XXXX
Classification		
Met. Corr. 1 - H290		
Acute Tox. 4 - H302		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
PHENOXYETHANOL		1-10%
Numéro CAS: 122-99-6	Numéro CE: 204-589-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488943-21-XXXX
Classification		
Eye Irrit. 2 - H319		
2-furoic Acid		1-10%
Numéro CAS: 88-14-2	Numéro CE: 201-803-0	
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H335		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Non pertinent.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Non applicable.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Important ! Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière.
------------------------------------	-------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	---

ANTIBAC FOAM

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter le contact avec les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Rincer le déversement à grandes eaux. Éviter la contamination des bassins et cours d'eau en lessivant l'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

GLYCERIN

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³ aérosols

PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION ...% (EAU OXYGÉNÉE...%)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1 ppm 1,5 mg/m³

ACIDE PHOSPHORIQUE

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,5 ppm 2 mg/m³

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,2 ppm 1 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

ANTIBAC FOAM

GLYCERIN (CAS: 56-81-5)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 56 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 33 mg/m ³ Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 229 mg/kg p.c. /jour
PNEC	eau douce; 0.885 mg/l eau de mer; 0.088 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 1000 mg/l Sédiments (eau douce); 3.3 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.33 mg/kg Sol; 0.141 mg/kg

BUTYLENE GLYCOL (CAS: 107-88-0)

DNEL	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 25 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- eau douce; 0.85 mg/l - eau de mer; 0.085 mg/l - rejet intermittent; 2 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l - Sédiments (eau douce); 1.78 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.178 mg/kg - Sol; 0.13 mg/kg

AMINES,C12-14(EVEN NUMBERED) ALKYL DIMETHYL,N-OXIDES (CAS: 308062-28-4)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6.2 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.53 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 5.5 mg/kg p.c. /jour Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.44 mg/kg p.c. /jour
PNEC	eau douce; 0.034 mg/l eau de mer; 0.003 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 24 mg/l Sédiments (eau douce); 5.24 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.524 mg/kg Sol; 1.02 mg/kg

PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION ...% (EAU OXYGÉNÉE...%) (CAS: 7722-84-1)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.4 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 3 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.21 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.93 mg/m ³
PNEC	- eau de mer; 0.0126 mg/l - eau douce; 0.0126 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.0103 mg/kg - Sol; 0.0023 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.047 mg/kg - rejet intermittent; 0.0138 mg/kg - Station d'épuration des eaux usées; 4.66 mg/l

ANTIBAC FOAM

ACIDE PHOSPHORIQUE (CAS: 7664-38-2)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m ³
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m ³
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.73 mg/m ³
	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.1 mg/kg p.c. /jour

PHENOXYETHANOL (CAS: 122-99-6)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 8.07 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20.83 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.41 mg/m ³
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10.42 mg/kg p.c. /jour
PNEC	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 9.23 mg/kg p.c. /jour
	eau douce; 0.943 mg/l
	eau de mer; 0.094 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées; 24.8 mg/l
	Sédiments (eau douce); 7.237 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 0.724 mg/kg
	Sol; 1.26 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Non pertinent.
Protection des yeux/du visage	Non requis normalement. En cas de risque d'éclaboussures dans les yeux, porter des lunettes de protection. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Non pertinent.
Protection respiratoire	Non pertinent.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore.
Odeur	Fragrance.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	pH (solution concentrée): 2.25 -2.5
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	Indéterminé.

ANTIBAC FOAM

Taux d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Scientifiquement injustifié.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	Indéterminé.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Absence de données.
Température d'auto-inflammabilité	Scientifiquement injustifié.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Indéterminé.
Propriétés explosives	Scientifiquement injustifié.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations None.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir violemment avec le produit: Réducteurs forts.

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter le contact avec les réducteurs forts.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA orale (mg/kg) 15 616,29

Toxicité aiguë - cutanée

ANTIBAC FOAM

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (gaz ppm) 428 571,43

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 047,62

**ETA inhalation
(poussières/brouillards mg/l)** 142,86

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Test sur modèle de peau humaine Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vivo Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Aucune information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

AMINES,C12-14(EVEN NUMBERED) ALKYL DIMETHYL,N-OXIDES

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 064,0

Espèces Rat

ANTIBAC FOAM

ETA orale (mg/kg) 1 064,0

PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION ...% (EAU OXYGÉNÉE...%)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 193,0

Espèces Rat Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 4 500,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

AMINES,C12-14(EVEN NUMBERED) ALKYLDIMETHYL,N-OXIDES

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 2.67 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 72 heures: 3.1 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes NOEC, 72 heures: 0.19 mg/l, Algues d'eau douce aquatiques

Toxicité aiguë - microorganismes EC10, 24 heure: 80 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

ANTIBAC FOAM

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Absence de données.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier Non classé

Indications de transport ferroviaire Non classé

Indications de transport maritime Non classé

Indications de transport aérien Non classé

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

ANTIBAC FOAM

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) n° 528/2012 (tel que modifié) relatif à la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit

Références littéraires clés et sources de données Lorsque les scénarios d'exposition des substances Listées/mentionnées/citées à l'article 3 sont disponibles, ils ont été évalués pour les utilisations identifiées dans cette fiche technique ou sur l'étiquette produit et les informations pertinentes appropriées sont intégrées/mentionnées dans la Fiche de Données de Sécurité

Commentaires sur la révision Révision de formulation.

Date de révision 20/05/2019

Révision 5

Remplace la date 22/01/2018

Numéro de FDS 21779

Mentions de danger dans leur intégralité H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Commentaires sur les Phrases de Risques et Indications de Dangers dans leur intégralité "Le texte intégral des Phrases de Risques et des Indications de Dangers figurant en Section 16 se rapporte aux numéros de référence mentionnés dans les sections 2 et 3, et pas nécessairement à la classification du produit fini.

ANTIBAC FOAM

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.